

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
 de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
 compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 06/04/2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 20/04/2016	N° d'enregistrement 2016-0037
---------------------------------	--	----------------------------------

1. Intitulé du projet

Création d'une usine de triage et conditionnement de semences de céréales associée à un silo et un entrepôt sur la commune d'Athisnes les Bains (67450)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° 6°d	Travaux de constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 10 000 m ² et adaptation des voiries pour accès

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Usine de triage de semences de céréales comprenant :

- Silo de stockage de grains
 - Silo grains bruts : 48 x 333 m³ = 15 984 m³
 - Silo grains brés : 60 x 133 m³ = 7 980 m³
- Bâtiment de stockage de produits fins avec six quai d'expédition
- Ensemble de bureaux d'exploitation : 680m²
- Silos pour grains déclassés (8 x 90 m³ = 720 m³)

4.2 Objectifs du projet

- Procédure de la semence de céréales de qualité irréprochable, conforme aux normes imposées par le GNIS.
- Projet destiné à remplacer les deux outils de production du groupe situés l'un à l'ouest de Grand et le second à Estrees Saint Denis, construits il y a 10 ans et qui sont obsolètes au regard des nouvelles normes.
- Projet localisé au cœur de la zone de production de semences (agriculteurs multiplicateurs) et à proximité de l'autoroute.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

des travaux se dérouleront de la manière suivante (date de démarrage dépendant des procédures archéologiques et administratives).

- Fouilles archéologiques (6 mois)
- Terrassement généraux (3 mois)
- Travaux de gros œuvre (fondations, maçonnerie, dallage) (6 à 8 mois)
- Réalisation des silos, usine, entrepôt, bureaux et voirie (6 à 8 mois)
- Pour permettre la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes du Sud Artois a décidé de renforcer la voirie communale RD929 vers Gueillers et le Chemin Rural des Boulin pour permettre au trafic routier venant et allant au site Belloy d'entrer ou de quitter la RD929 par le rond-point (voir document joint).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Réception des grains bruts après moisson
- Stockage temporaire en silos métalliques
- Triage des grains suivant un process précis permettant de ne mettre sur le marché, après ensachage, que des semences ayant une pureté germinative conforme aux normes en vigueur
- Semences inséchées en sacs de 10 à 25 kg, disposés sur palettes, et/ou en big-bags de 600 kg.
- Expéditions sur camions vers des dépôts de distribution aux agriculteurs.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de Construire au titre de la réglementation d'urbanisme
 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- (Rubriques soumises à autorisation : 2160 - 2260, à Enregistrement : 1510)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de Construire (PC11)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface du terrain	54.800 m ²
- Dimensions du bâtiment de stockage	129 x 81,5 m
- Dimensions des bâtiments de production	50 x 146 m
- Surface des bureaux	680 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route d'Albert
Livesnes les Bains
62450

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terres agricoles à céréales

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale, approuvée par le Préfet le 25/11/2015
Le projet est implanté en zone CE de la carte communale.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la zone ZNIEFF n°022001391 est située à 8 km du site
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Risques naturels : Suivant la Carte Communale, la Commune est peu impactée par les risques naturels et le site du projet encore moins • Non concerné pour les risques technologiques
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'a été recensé dans un rayon de 10 km autour du site du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument dans un rayon de 3 km autour du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : Hormis les eaux, pour les sanitaires, fournies par le réseau public et dont une partie proviendra de la récupération d'eau de pluie
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications sont faibles, elles seront dues à l'imperméabilisation des surfaces de bâtiments et de voirie ainsi que la création de fossés (le long de la RD 929) et de bassins d'infiltration
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de déblais occidentaux sont stockés sur site en merlon végétalisé
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ris de destruction mais des perturbations des modes de vie de la faune qui devra retrouver dans l'environnement rural proche un habitat identique - Flore : non significative, zone céréalière
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'impacte aucune des zones particulières listées au point 5.2.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une consommation de 54 800 m ² d'espace agricole. Decision approuvée par la Communauté de Communes et par le Prefet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Aucune zone d'effets liés aux seuils de l'arrêté Ministériel du 20/04/05 ne sert des limites de propriété.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - gonflement d'argile : Non - Inondations : Non - Risque sismique : Faible - Remontée de nappe : Faible - Carrières et cavités souterraines : Non
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car les seuls risques seraient des dégagements de poussières organiques, ce qui n'est pas le cas car interception de filtres performants des poussières sont collectées et évacuées en filières de recyclage ou destruction
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu du trafic routier de la RD929, l'impact sonore généré par les activités ne constitue pas un enjeu notable ; et est qualifié de faible. L'impact sonore existant sur le site est lié à la circulation routière de la RD929.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des filtres sont prévus pour dépoussiérer l'ensemble des circuits de manutention des grains : seul de l'air exempt de poussière sera rejeté dans l'atmosphère.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas rejets engendrés par le projet, simplement les eaux pluviales. Création de bassins de retenue d'orage et d'infiltration dans le terrain. Les eaux de ruissellement passent au préalable dans un séparateur hydrocarbures. Les eaux souterraines sont traitées par un assainissement non collectif.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Grains écartés du processus qui sont valorisés dans d'autres filières (alimentation animale). Ces grains sont issus du nettoyage ou de classés par un pouvoir germinatif insuffisant. - Déchets solides issus du recyclage des eaux de traitement de semence éliminés en filières spécialisées. - Déchets baraque : emballages
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Environnement rural. Impact paysager dû à la hauteur des silos. Impact réduit par le choix des couleurs (vert et marron) et la plantation d'arbres autour du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réduction de la zone agricole de 54 800 m ² .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que nous devons être dispensés car :

- le projet est situé sur le territoire d'une commune disposant d'une Carte Communale ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale concluant à impacts et risques faibles
- Une étude d'impact complète a été réalisée et jointe au dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter déposé en préfecture le 16/10/15. Cette étude d'impact engendrera une enquête publique
- ce projet, objet de ce formulaire, a notamment été pris en compte lors de l'étude de la Carte Communale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact du dossier ICPE (non publiée)
Références à la Carte Communale (non publiées)
Deliberation du Conseil de la Communauté de Communes concernant le renforcement de la zone pour ce projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

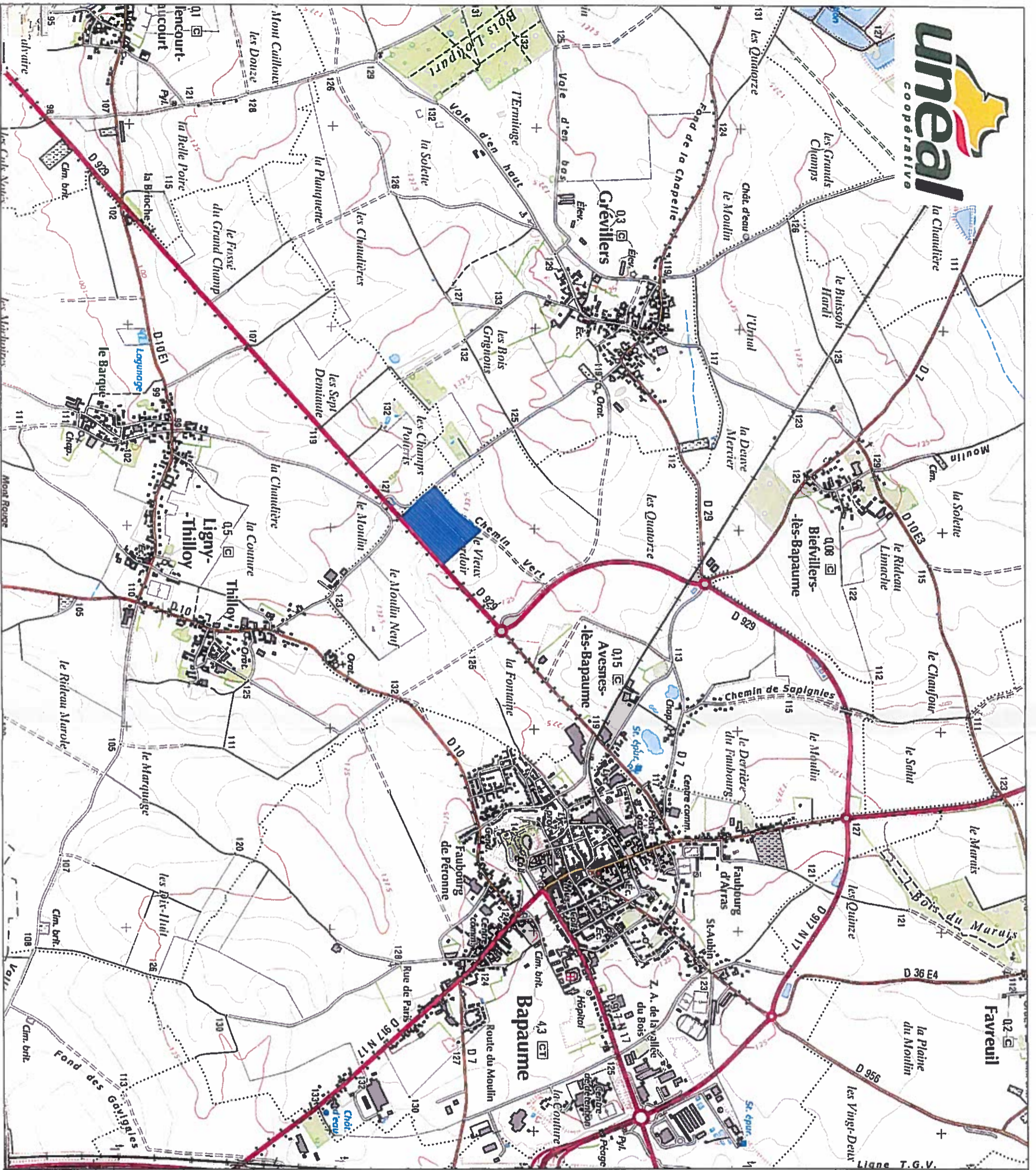
St Laurent Blangy

le.

01/04/2016

Signature





Projet d'établissement
multi-exploitants
D'AVESNES-LES-BAPAUME

Légende :

 Périmètre ICPE du projet



Plan A

Echelle 1/25000



ANTEA
Infrastructures
803, bd Duhamel du Monceau
CS 30602 - 45165 Olivet cedex
Tél : 02 38 23 23 57 - Fax : 02 38 23 23 79

Type de document : A4		Números d'office : N°CP 140316	
Fichier :		Fichier :	
A	09/10/15	JM	CS
Rév.	Date	Auteur	Visé
Date		Désignation	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE D'AVESNES LES BAPAUME

Route Départementale n° 929
 Parcelles ZH. 74 à 77, 78 et 79
 Projet d'installation d'une usine de semences
 et d'un site de collecte



PLAN DE SITUATION

Affaire N° : 28589

Système de projection : Lambert CC50
 Système Altimétrique : IGN - NGF69

Nom du fichier :
 28589-situation-usine de semences-site de collecte.dwg

Réf. du plan	Indice
TOP	01

Echelle : 1/2000



Agence d'ARRAS
 11 ter Bd Robert Schumann - Entrée B - BP 10547 - 62035 - ARRAS Cedex
 Tél : 03.21.73.47.50 / Fax : 03.21.73.80.50

E-mail : amas@ingfo.fr
 Site internet : http://www.ingfo.fr

Sites Social :
 SAINT-OMER
 Avesnes

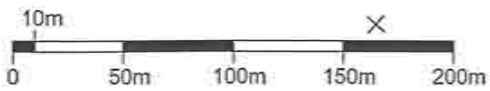


AIRE-SUR-LA-LYS - LUMBRES - SAINT-POL-SUR-TERNOISE - LILLE - PARIS

Indice	Objet de la Modification	Date	Dessin	Verif.
A	Etablissement	07/10/2015	T.V	J.P.L

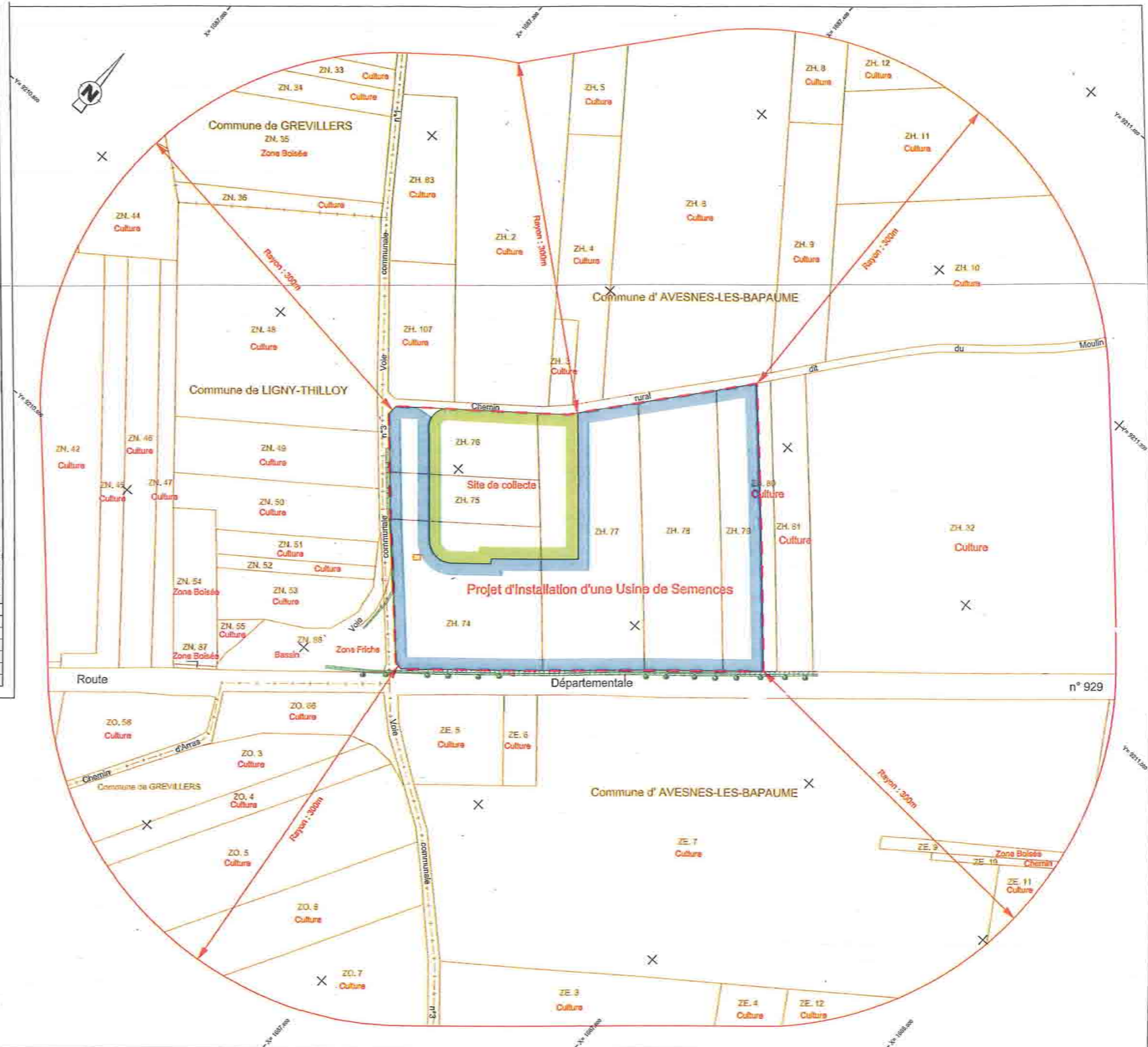
Légende :

- Blockhaus
- Arbre: Feuill.
- Talus
- Limite de culture
- Limite Intercommunale
- Emprise du site, objet du projet d'installation d'une usine de semences



- Application cadastrale (par numérisation)
- Désignation cadastrale des parcelles

Les limites de propriété figurent sur ce plan à partir d'une digitalisation du plan cadastral. La responsabilité de l'auteur du présent plan ne pourra être engagée quant à leur position exacte.





INGENIEURS DE PARIS

6, rue du Val 95220 HERBLAY
 Tél: 01.34.50.29.77 Fax: 01.34.50.96.36
 www.ingenieursdeparis.fr
 E-mail: ingenieursdeparis@wanadoo.fr

Architecte D.P.L.G.

Jean-Jacques TRAVERSE

4, rue Lapeyrère 75018 PARIS
 Tél/Fax : 01.42.59.66.79.
 E-mail : jj.traverse.arch@free.fr

N°	Description	Date

BELLOY SEMENCES (Groupe ADVITAM)
AVESNES-LES-BAPAUMES (62)
 Usine de semences

Photographie de l'environnement proche

Numéro du projet	PC 7	
Date		06-07-2015
Dessiné par		O.G.
Vérfié par		B.A.
Echelle		



INGENIEURS DE PARIS

6, rue du Val 95220 HERBLAY
 Tél: 01.34.50.29.77 Fax: 01.34.50.96.36
 www.ingenieursdeparis.fr
 E-mail: ingenieursdeparis@wanadoo.fr

Architecte D.P.L.G.

Jean-Jacques TRAVERSE

4, rue Lapeyrère 75018 PARIS
 Tél/Fax : 01.42.59.66.79.
 E-mail : jj.traverse.arch@free.fr

N°	Description	Date

BELLOY SEMENCES (Groupe ADVITAM)
AVESNES-LES-BAPAUMES (62)
 Usine de semences

Photographie de l'environnement lointain

Numéro du projet	PC 8	
Date		06-07-2015
Dessiné par		O.G.
Vérifié par		B.A.

Echelle



ÉTAT ACTUEL



ÉTAT PROJETÉ - vue à 1 ans



ÉTAT PROJETÉ - vue à 10 ans

INGENIEURS DE PARIS

6, rue du Val 95220 HERBLAY
 Tél: 01.34.50.29.77 Fax: 01.34.50.96.36
 www.ingenieursdeparis.fr
 E-mail: ingenieursdeparis@wanadoo.fr

Architecte D.P.L.G.

Jean-Jacques TRAVERSE

4, rue Lapeyrère 75018 PARIS
 Tél/Fax : 01.42.59.66.79.
 E-mail : jj.traverse.arch@free.fr

N°	Description	Date

BELLOY SEMENCES (Groupe ADVITAM)
AVESNES-LES-BAPAUMES (62)
 Usine de semences

PHOTOMONTAGE

Numéro du projet	PC 6	
Date		06-07-2015
Dessiné par		O.G.
Véifié par		B.A.

Echelle



INGENIEURS DE PARIS
 6, rue du Val 95220 HERBLAY
 Tél: 01.34.50.29.77 Fax: 01.34.50.96.36
 www.ingenieursdeparts.fr
 E-mail: ingenieursdeparts@wanadoo.fr

Architecte D.P.L.G.
Jean-Jacques TRAVERSE
 4, rue Lapeyrière 75018 PARIS
 Tél/Fax : 01.42.59.66.79
 E-mail: j.traverse.arch@free.fr

N°	Description	Date

BELLOY SEMENCES (Groupe ADVITAM)
 AVESNES-LES-BAPAUME(62)
 Usine de semences

PLAN DE MASSE + TOITURES	
Numéro du projet	
Date	06-07-2015
Dessiné par	J.O
Vérifié par	BA
PC 2	
Echelle: 1/1500	

RAISONS D'ÊTRE DU PROJET ET INSTALLATIONS EXISTANTES

Raisons d'être du projet

Avec 2,4 millions de tonnes collectées, le Groupe Advitam est le 1^{er} collecteur de céréales au Nord de Paris. Cette activité représente la plus importante part de l'activité agricole du groupe.

Situé dans une région ayant une vocation céréalière historique, 12 000 agriculteurs confient chaque année leurs céréales au Groupe Advitam qui les valorise au travers de différents débouchés essentiellement destinés à l'alimentation.

Le Groupe Advitam fournit aux agriculteurs de la région les agrofournitures nécessaires à leur production, dont le premier maillon est la semence. La fourniture de ces produits s'accompagne de services, d'innovations et de conseils auprès des agriculteurs.

Le déploiement des outils d'aide à la décision est aujourd'hui un axe stratégique dans le développement d'une agriculture durable afin de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux tout en produisant mieux.

C'est dans ce cadre que le Groupe Advitam envisage l'implantation sur AVESNES-LÈS-BAPAUME (62) d'un site dédié à :

- la collecte des céréales (exploité par S.C.A. UNEAL),
- la production de semences certifiées de céréales et protéagineux (exploité par BELLOY Semences).

Le projet de création du site S.C.A UNEAL multi-exploitants d'AVESNES-LÈS-BAPAUME répond à une volonté d'Advitam de regrouper sur un site unique des activités de production de semences réparties sur deux sites : l'un à ACHIET-LE-GRAND (62) et l'autre à ESTRÉES-SAINT-DENIS (60)

Les motivations du projet sont les suivantes :

- Nous sommes au cœur d'une grande région céréalière et la production de semences est historique au sein du Groupe Advitam.
- Nous sommes convaincus que la semence sera porteuse de progrès majeurs pour la production agricole. Les progrès génétiques attendus vont permettre une agriculture performante et respectueuse de l'environnement notamment avec des variétés plus résistantes aux maladies, aux aléas climatiques, moins exigeantes en éléments fertilisants.
- Nous souhaitons garder, voire développer, cette activité sur la région de Bapaume qui est propice à la production de semences (sol, climat) avec un réseau d'agriculteurs multiplicateurs déjà existant. Le nouvel outil permettra une production annuelle de 40 000 tonnes de semences.
- Le projet d'Avesnes les Bapaume est de développer un outil de production de semences performants pour répondre aux enjeux de demain, capitaliser sur la nouvelle génétique, répondre aux besoins des agriculteurs de la grande région Nord-Pas de Calais, Picardie. »

Le site d'implantation, sur les parcelles n°74 à 79 de la section ZH du cadastre de la commune d'AVESNES-LÈS-BAPAUME offre des conditions favorables au projet S.C.A UNEAL multi-exploitants en raison, notamment :

- de l'exploitation conjointe sur le même site des plusieurs activités du Groupe UNEAL: BELLOY Semences envisage de créer un établissement de production de semences, S.C.A. UNEAL envisage de créer un établissement de collecte de produits agro-alimentaires.
- de son implantation stratégique : L'établissement S.C.A UNEAL multi-exploitants d'AVESNES-LÈS-BAPAUME représente localement un lieu stratégique du développement du savoir-faire du groupe par la modernisation des outils de travail du grain, stockage des engrais liquides ou vrac

- de son environnement : L'établissement S.C.A UNEAL multi-exploitants d'AVESNES-LÈS-BAPAUME est implanté à l'écart du bourg et dans un environnement agricole alentour non contraignant.
- de son accès facilité par la route : L'établissement S.C.A UNEAL multi-exploitants d'AVESNES-LÈS-BAPAUME est implanté à proximité immédiate d'un réseau routier départemental : la RD929 qui jouxte le site en limite de propriété Sud, favorisant ainsi le flux de circulation propre à l'établissement. Un aménagement « tourne à gauche » au droit de l'intersection entre la D929 et la VC1 permet un accès sécurisé à la VC1 de la D929.
- de sa surface au sol très importante : S.C.A UNEAL disposera, après acquisition foncière, d'une emprise foncière importante d'environ 7,05 ha. Cette importante maîtrise foncière répond à la volonté de S.C.A UNEAL de réaliser l'implantation d'un nouvel établissement dont les zones d'effets afférentes aux exploitations qui seront réalisées, sont maintenues dans les limites de propriétés. Par ailleurs, l'implantation d'un nouvel établissement sur un site caractérisé par une emprise foncière importante et une urbanisation alentour non contraignante, permet à S.C.A UNEAL d'envisager la réalisation de plusieurs activités complémentaires sur le même site.

Devenir des installations existantes

- **Achiet le Grand** : le site sera réhabilité pour accueillir une autre entreprise du Groupe actuellement basée à Boiry Sainte-Rictrude (62). Cette société a pour activité le stockage, mélange et ensachage de matières premières pour l'alimentation animale
- **Estrées Saint Denis** : le site sera mis à la vente

COMPIEGNE permettant de conforter le rôle agricole du territoire et assurant aux exploitants une capacité optimisée d'écoulement de leurs productions.

Monsieur le Président détaille le projet de construction qui porte sur l'aménagement d'une zone de 4,5 hectares comportant plusieurs bâtiments de stockage puisque l'activité céréales est dissociée de l'activité semences. Ce site délivrera également des produits phytosanitaires pour la grande culture. Le trafic poids lourds généré par ce site est estimé en période haute à 3 000 véhicules poids lourds/mois ce qui nécessite une réflexion sur les accès du site avec le RD 929.

Monsieur le Président indique que les services des routes du Conseil Départemental ont interdit un accès direct du site par rapport à la route départementale et préconisé l'organisation d'un sens de circulation permettant d'avoir un accès entrée et un accès sortie dissocié l'un de l'autre se raccordant à chaque fois sur des ouvrages giratoires de la voirie départementale.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder au classement de ces deux accès desservant une activité économique du territoire au titre de la voirie communautaire et de modifier les statuts de l'EPCI en conséquence, de prendre en compte les travaux de renforcement de ces accès pour permettre le fonctionnement du site de stockage.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet de classement des voiries d'accès du futur site de stockage de céréales et de semences du groupe ADVITAM au titre des voiries communautaires selon le plan annexé à la présente délibération,

- de solliciter de la part de chaque commune l'approbation de ce classement et de l'intégration de ces nouvelles voiries dans les statuts de l'Intercommunalité,

- d'approuver les travaux de confortement et de reconfiguration des voiries concernées pour tenir compte des besoins de la plate-forme de stockage de céréales et de semences du Groupe ADVITAM,

- de lancer les études nécessaires à ce projet pour permettre de s'inscrire dans le calendrier de réalisation de cette opération,

- de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le cadre du budget général de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

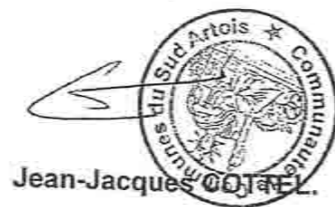
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 11 Juin 2015 et transmission
en Préfecture le 11 Juin 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

2015-059- 11/06/2015
ADVITAM

